



# SALON ENVIES CULINAIRES

*Le salon de la gastronomie,  
du vin et des cours de cuisine*

## REGLEMENT DU TROPHÉE CULINAIRE "ENVIES CULINAIRES 2015"

### 1. Conditions de participation

Dans le cadre du Salon Envies Culinaires 2015, sera organisé le jeu-concours «**TROPHÉE ENVIES CULINAIRES**» du 19/08/2015 au 15/11/2015. L'organisateur de ce jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat est GL Events Exhibitions dont le numéro SIRET est 38055297600108 et dont le siège est situé 395 bis, rue du Général de Gaulle 59700 MARCQ-EN-BAROEUL.

Le "**TROPHÉE ENVIES CULINAIRES**" est ouvert à tout cuisinier amateur résidant en France Métropolitaine, à l'exception des professionnels de la restauration ou élèves en formation Hôtellerie Restauration.

Ce concours est régi par un jury et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement.

### 2. Sélection des participants

Les 8 premières inscriptions reçues **via le formulaire** seront retenues. (L'inscription sur le plateau ne pourra se faire que si le nombre total des candidats n'est pas atteint avant le 1er jour du salon).

Tout participant devra justifier de sa qualité de cuisinier amateur par la présentation de tout justificatif sur demande de la société organisatrice (ex : justificatif d'état civil, de la profession, du cursus scolaire et professionnel...).

En cas de fraude ou de tentative de fraude, toute participation pourra être invalidée par la société organisatrice.

### 3. Inscription

Les personnes qui souhaitent participer au Concours "**TROPHÉE ENVIES CULINAIRES**" devront adresser leur candidature **à partir du 19 AOUT 2015 8H00 et avant le 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2015 minuit (Inscription gratuite)** via le formulaire suivant : <http://goo.gl/forms/oqYvUnV06R>

### 4. Le principe du concours

Les candidats découvriront le jour même, en dehors des produits imposés décrits dans l'article 5, un large, mais raisonné, panier de produits du terroir et devront réaliser les recettes à partir des sujets et des ingrédients mis à disposition.

Chaque candidat devra préparer 2 portions individuelles dressées, selon le sujet (**1 support/assiette de présentation et 1 support/assiette de dégustation**). Le candidat sera coaché par un chef, qui lui apportera un soutien.

### 5. Lieu du concours, date et horaires

Le concours "**TROPHÉE ENVIES CULINAIRES**" se déroulera du SAMEDI 14 AU DIMANCHE 15 NOVEMBRE 2015 sur le salon **ENVIES CULINAIRES, Lille Grand Palais.**

**Samedi 14 novembre 2015 – (ordre de passage tiré au sort à 9h30 sur le plateau concours)**

#### Huitième de finale

**Sujet** : Réalisation de mises en bouche avec panier de produits imposé

- 8 candidats de 10h00 à 11h00

#### Quart de finale

**Sujet** : Réalisation d'une entrée avec panier de produits imposé

- 6 candidats de 17h20 à 18h20

**Dimanche 15 novembre 2015 (ordre de passage tiré au sort à 9h30 sur le plateau concours)**

#### Demi-finale

**Sujet** : Réalisation d'un plat principal avec panier de produits mis imposé

- 4 candidats de 10h00 à 11h00

#### Finale

**Sujet** : Réalisation d'un dessert avec panier de produits mis imposé

- 2 candidats de 17h00 à 18h00

Il est conseillé aux candidats d'être présents sur les lieux 30 minutes avant le début de chaque épreuve..

## **6. Temps à disposition pour chaque épreuve**

Chaque candidat dispose d'un total de **60 minutes** pour la préparation de la recette et le dressage des assiettes.

## **7. Matériel mis à disposition**

L'organisateur met à disposition de chaque candidat un poste de travail équipé d'un matériel de base et lui fournira 2 assiettes.

Si le candidat désire utiliser un matériel plus spécifique (verrine, décors, petit moule, assiette déco, etc..), il se charge de le ramener.

## **8. Devoirs des candidats**

Le candidat veillera à ne pas gêner le travail de ses voisins et à laisser son plan de travail propre. Tout désordre ou trouble au bon déroulement du jeu-concours entrainera l'invalidation immédiate de la participation du contrevenant.

## **9. Le jury**

Le jury, choisi par l'organisateur, sera composé de 3 personnes minimum. Les décisions du jury sont sans appel.

## **10. Attribution des points**

L'évaluation repose sur un système d'attribution de points sur un total maximal de 40 points.

- 20 points pour la qualité gustative

- 10 points pour la créativité

- 10 points pour la présentation

Le classement est effectué par addition des points attribués à chaque candidat.

## **11. Prix et récompenses**

La remise des prix aura lieu le Dimanche 15 novembre à 18h00 sur le plateau animation du salon.

1<sup>er</sup> lot : Un robot d'une valeur de 600€.

Chaque candidat, y compris le grand gagnant, sera récompensé pour sa participation.

Ils recevront tous un livre de recettes d'une valeur de 30€.

Les sociétés organisatrices déclinent toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation.

Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces, en échange du lot gagné. GL Events Exhibitions se réservent le droit de remplacer les lots par des lots de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent.

Les lots non réclamés dans le cadre de cette opération seront, au choix de la société organisatrice, attribués aux consommateurs, par l'intermédiaire du service consommateur de la société organisatrice ou dans le cadre d'une autre opération promotionnelle, ou bien adressés à une association caritative.

## **12. Responsabilités des sociétés organisatrices**

La société organisatrice décline toute responsabilité si pour cause de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté le concours devait être annulé, prolongé, écourté, modifié partiellement ou en totalité ou reporté. La société organisatrice ne saurait être responsable au cas où ce concours viendrait à être annulé pour cause de force majeure.

Des additifs et modifications de ce règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié.

Les modalités du concours de même que les prix offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

## **13. Informatique et liberté**

Sauf avis contraire, les données à caractère personnel qui seront communiquées par les participants dans le cadre du traitement de leur participation seront informatisées. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 Janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 Octobre 2005, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification

et de suppression des informations le concernant. Ils pourront exercer leurs droits par demande écrite adressée à la société organisatrice (cf article 1).

Les informations collectées dans le cadre du présent jeu-concours étant absolument nécessaire au bon déroulement de celui-ci, toute demande de suppression des informations personnelles sera assimilée à une renonciation à participation.

#### **14. Remboursement des frais de participation**

Les frais de connexion internet engagés pour participer au présent concours seront remboursés au participant sur simple demande à condition que ce dernier en justifie.

Tout participant se connectant grâce à un abonnement forfaitaire ou illimité ne pourra en demander le remboursement. Le remboursement s'effectuera sur la base d'une connexion maximum de 5 minutes (temps estimé pour la participation) et sur présentation de la facture détaillée de l'opérateur en télécommunication (ne seront prise en compte que les factures calculée sur le temps d'utilisation.) Le participant devra impérativement fournir les horaires auxquels il s'est connecté. Un seul remboursement sera pris en compte par foyer. Seules les participations valides pourront faire l'objet d'un remboursement. La demande de remboursement est adressée par courrier à la société organisatrice au plus tard le 01-12-2015. Les frais postaux engendrés par cette demande seront remboursés sur la base d'un courrier simple au tarif lent en vigueur.

Resteront à la charge du participant tout autre frais tel que les frais de déplacement pour se rendre sur le site du concours, les frais relatifs aux ustensiles qu'il pourrait amener....ou tout autre frais annexe.

#### **15. Acceptation du présent règlement**

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement et de ses éventuels avenants.

#### **16. Dépôt du règlement chez un Officier Ministériel**

La participation au présent jeu-concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, déposé au sein de la SCP Martin-Graveline, huissiers de justice associés, 1 rue Bayard, 59000 LILLE – NORD (59) ainsi que sur le site <http://www.huissier-59-lille.fr/>.

Celui-ci est adressé à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande, en écrivant aux SOCIETES ORGANISATRICES. Le remboursement des frais postaux sera effectué sur simple demande jointe au tarif lent, sur la base d'un courrier simple.